

24/03/2021

LA TURBALLE

Votre magazine d'informations municipales



- DOSSIER : LE LOGEMENT
- NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE

SOMMAIRE

PAGE 3
Nouvelle identité

PAGE 4
Vie communale

PAGE 5
Environnement

PAGE 6
Rencontre avec...

PAGE 7
DOSSIER :
Le Logement

PAGE 10
Finances

PAGE 12
Actualités

PAGE 14
Parole des élus

PAGE 15
Agenda

VILLE LABELLISÉE



ÉDITO du maire

CHÈRES TURBALLAISES,
CHERS TURBALLAIS,

Avec mon équipe, j'ai le plaisir de vous présenter notre 1^{er} magazine municipal résultant d'un choix de fusionner les 2 anciennes publications en un seul support d'informations diffusé plusieurs fois par an. Vous découvrirez également notre nouvelle identité visuelle, choisie par vous, grâce au sondage réalisé via notre site internet.

Par ce magazine, nous vous informons tout au long de l'année sur les multiples projets nécessaires à l'amélioration de notre cadre de vie.

Ces derniers mois nous ont montré à quel point l'accès aux soins, le maintien d'un tissu économique dynamique, le logement, la sécurité de nos habitant•es et la transition écologique doivent rester nos priorités. De nombreux chantiers sont en cours et nous comptons pour cela associer les turballais•es à nos réflexions mais aussi à nos projets dès que la crise sanitaire

sera derrière nous.

L'équipe municipale de La Turballe se tient à votre écoute et fait preuve de réactivité. Les agents municipaux se dévouent sans compter. Nous mettons tout en œuvre avec *Cap Atlantique*, le *Département* et la *Région* pour soutenir les acteurs économiques et associatifs. Grâce à une gestion prudente, aux dépenses rigoureusement maîtrisées, notre bonne santé financière nous permet d'accompagner nos concitoyen•nes en difficulté.

Nous ferons face ensemble devant cette période si particulière en vous accompagnant et en vous soutenant. Ne relâchons pas nos efforts, ni vous, ni nous, pour bâtir notre avenir car les enjeux sont grands et les défis importants.

JE VOUS SOUHAITE UNE
BONNE LECTURE.

Plus d'informations sur laturballe.fr
Suivez-nous sur tous nos réseaux



La Turballe - Magazine d'informations municipales

10 Rue de la Fontaine, BP 51009 - 44356 LA TURBALLE Cedex

Horaires

Du lundi au vendredi : 9h/12h & 14h/17h

Le samedi : 9h/12h

☎ 02 40 11 88 00

• Service Communication

✉ communication@laturballe.fr

Directeur de la publication : D. CADRO

Rédactrice en chef : É. LEGUIL

Rédacteurs : C. GAUTIER, D. DUMORTIER, F. ROCHE

Création-conception graphique :

Ville de La Turballe

Crédits photos :

Ville de La Turballe, ©A. Lamoureux

Impression :

Kalydéa • Tirage : 6 000 ex. • Imprimé avec des encres végétales sur papier issu des forêts gérées durablement, label Imprim'vert

NOUVELLE IDENTITÉ

Pourquoi changer d'identité visuelle ?

LA VILLE DE LA TURBALLE ÉVOLUE, C'EST POURQUOI SON UNIVERS GRAPHIQUE CHANGE POUR ÊTRE PLUS COMPRÉHENSIBLE, DYNAMIQUE, EN ACCORD AVEC SON PATRIMOINE ET SON HISTOIRE.

Le Maire et les élus ont souhaité faire participer la population turballaise au vote pour « créer un lien et renforcer ce sentiment d'appartenance à la Ville de La Turballe. » informe Élisabeth LEGUIL, conseillère municipale déléguée à la Démocratie Participative et à la

Communication.

Par ailleurs, « la création du visuel a été réalisée en interne par le service Communication, un choix n'induisant aucun surcoût pour la collectivité » souligne Didier CADRO, Maire de La Turballe.

1352

NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS AYANT VOTÉ POUR LA NOUVELLE IDENTITÉ DE LA VILLE DE LA TURBALLE

Inspirations



Genèse de la création du logo

LA TURBALLE POSSÈDE UN « CŒUR », UNE « ÂME HISTORIQUE » ET DES « VALEURS » CE QUI LUI CONFÈRE SA PERSONNALITÉ, VOUS SAVEZ TOUT DE SUITE QUE VOUS ÊTES À LA TURBALLE !

SON CŒUR : LA MER

Elle fait vivre, anime et valorise notre territoire.

→ Le bleu évoque la sérénité et l'apaisement. Le jaune rappelle le sable des plages ou le soleil.

SON ÂME HISTORIQUE : LA SARDINE

Le symbole identitaire, le poisson emblématique qui fut le moteur économique de La Turballe depuis 1865.

→ Sous sa forme littérale, un poisson.

SES VALEURS : LE NAUTISME

Pratiqué ou contemplé, le nautisme porte des valeurs de partage, de technicité, de courage, de modestie...

→ Représenté par les voiles d'un bateau.



CE LOGO A ÉTÉ
CHOISI PAR

65%
DES VOTANTS.

VIE COMMUNALE



NOMBRE D'ÉLECTEURS
À LA TURBALLE

Les élections régionales et départementales

Initialement prévues en mars, les élections régionales et départementales se tiendront les :

13 ET 20 JUIN

Si les conditions sanitaires le permettent.

Vous avez jusqu'au 7 mai 2021, avant 17h en mairie ou sur service-public.fr

avant minuit pour vous inscrire sur les listes électorales de La Turballe. Vous pouvez également consulter ce site pour savoir si vous êtes bien inscrit•es sur les listes de la commune.

LA COMMUNE LANCE AUSSI UN APPEL AUX SCRUTATEURS ET AUX ASSESSEURS POUR CES ÉLECTIONS.

Si vous souhaitez y participer, envoyez vos coordonnées (nom, prénom, adresse postale, adresse électronique et téléphone) à : magali.mazzanini@laturballe.fr ou venez vous inscrire en mairie.



Conseils municipaux

VOICI QUELQUES DÉLIBÉRATIONS RELEVÉES QUI ONT ÉTÉ DÉBATTUES ET VOTÉES LORS DES CONSEILS MUNICIPAUX

27 octobre 2020

- Présentation de l'audit financier par la société *Local Nova*.
- Candidature pour l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Cœur de bourg/ Cœur de ville du Conseil Départemental de Loire-Atlantique.

22 décembre 2020

- Installation d'un nouvel élu à la suite d'une démission.
- Renouvellement de la convention de partenariat avec le RAM du Pays-blanc.

2 février 2021

- Dénomination de la « Route du Docteur François Moutet ».
- Aide à l'accession à la propriété.

+ En raison de l'évolution de la crise sanitaire, les lieux et horaires seront communiqués sur le site. +

L'ensemble des comptes-rendus des conseils municipaux sont disponibles au public en mairie et sur laturballe.fr



NOMBRE DE PLANTS
DISTRIBUÉS
AUX HABITANTS
CHAQUE ANNÉE



ENVIRONNEMENT

Le printemps est là ! 



LE SERVICE DES ESPACES VERTS EST EN PLEINE ACTIVITÉ AFIN D'OFFRIR AUX HABITANTS ET AUX ESTIVANTS UNE QUALITÉ D'EMBELLISSEMENT DIGNE DE SON LABEL 3 FLEURS.

L'équipe de 6 agents réalise depuis la mi-février un travail de « réveil printanier » sur l'ensemble de la commune : ronds-points, parterres, pieds de mur sont, inspectés, nettoyés et réaménagés. « Le planning des agents est bien chargé en cette période et nous recevons le jury du label Villes et Villages fleuris* au mois de juin » précise Émilie DARGER, adjointe en charge du développement durable, de l'environnement et des déplacements doux.

Le thème choisi pour cette année est :

 Les couleurs du marais 

« Les agents des espaces verts ont réalisé des croquis pour illustrer leurs choix des espèces et des couleurs. Ce travail a été présenté aux élus et validé » ajoute Christophe HUGNOT, Directeur des Services Techniques. « Nous essayons de traduire le souhait des élus avec les contraintes du terrain et du climat local. Mais c'est un challenge que nous apprécions de faire chaque année » confie Bruno BAHOLET, responsable des espaces verts.

Le public pourra observer le travail finalisé d'avril à septembre et questionner les agents sur le choix des fleurs, échanger sur les bonnes pratiques (économiser l'eau, arrêt des pesticides...) lors de leur présence pendant l'entretien des massifs.



LA CARTE À PLANTER

Vous avez sans doute reçu la carte de vœux de la municipalité en début d'année. Celle-ci est engrainée et peut être plantée dès à présent dans une jardinière ou en pleine terre. Lisez bien les informations explicatives et observez la nature faire son travail. Une activité ludique et environnementale où le déchet se transforme en de jolies fleurs.



*VILLES ET VILLAGES FLEURIS
Ce label existe depuis plus de 60 ans et valorise les collectivités qui améliorent leur cadre de vie.

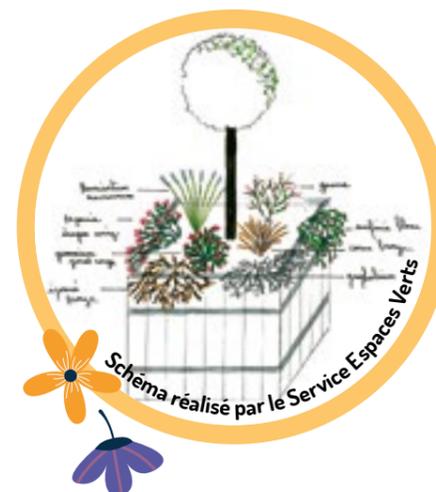
Mission locale

CETTE STRUCTURE ASSOCIATIVE DONT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EST COMPOSÉ D'ÉLUS DES 15 COMMUNES DE CAP ATLANTIQUE, EST PRÉSIDIÉE PAR DIDIER CADRO, MAIRE DE LA TURBALLE.

Elle a pour rôle d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans autour de l'emploi, l'orientation, la formation et leur vie quotidienne. Chaque jeune est suivi individuellement par des animateurs socio-éducatifs et reçoit soutien et accompagnement dans ses démarches.

CONTACT

2 rue Louis Éon, 44350 Guérande
 02 40 42 96 76
 mlpresquileguerandaise.com
 mission@ml-guerande.fr



RENCONTRE AVEC...

... l'association « Les mouillages du traict »

Lorsque l'on se promène à Pen-Bron, on peut contempler des voiliers accrochés à des bouées. Ces mouillages sont organisés et administrés par l'association « Les mouillages du traict ». Créée en 1997, cette association turballaise s'est portée candidate au renouvellement de la concession afin de préserver le site.



ENTRETIEN AVEC PATRICK SIMON, TRÉSORIER DE L'ASSOCIATION.

QUEL EST LE BUT DE CETTE ASSOCIATION ET COMMENT EST-ELLE GÉRÉE ?

Le but de cette association est d'organiser et de gérer une zone qui était, à l'origine, en mouillage sauvage depuis de nombreuses années.

La concession avait été accordée à la mairie de La Turballe qui nous en avait délégué la gestion puis notre association s'est portée candidate pour déposer un dossier de renouvellement de concession. Cette concession, en cours, nous permet de maintenir le site en très bon état et d'éviter, surtout en période estivale, que le site soit l'objet de mouillages sauvages avec tous les risques de pollutions que cela pourrait entraîner.

Nous procédons, chaque année, à une assemblée générale pour élire un président, un trésorier et un secrétaire. Le règlement de l'association est affiché sur le rack de rangements des annexes nécessaires pour se rendre aux bateaux.



COMBIEN DE MEMBRES COMPTE L'ASSOCIATION ET COMMENT Y ADHÉRER ?

Aujourd'hui, l'association compte 10 emplacements dont 2 réservés à un propriétaire de parc ostréicole et nous disposons aussi d'un emplacement dit de passage. Pour devenir membre il faut préalablement s'inscrire sur notre liste d'attente. Pour candidater, il suffit d'envoyer un courriel à patrick2.simon@orange.fr

L'inscription sur la liste d'attente est de 15 euros/an, à renouveler tous les ans. La taille des bateaux est limitée à cause des lieux. En effet lors du changement de marée, il ne faut pas que les bateaux empêchent les professionnels de la mer d'exercer leurs métiers.

De plus, nous sommes sur une zone Natura 2000 avec obligation de sortir les bateaux du mouillage du 1^{er} octobre au 31 mars. **Une fois titulaire d'un emplacement, la cotisation est entre 120 et 160€ par an.**

QUELLES SONT LES ACTIONS MENÉES ?

Les principales actions menées par l'association concernent l'entretien général des mouillages. En effet, en lien étroit avec l'ostréiculteur qui est aussi titulaire de deux emplacements, nous menons une veille importante pour **maintenir le site en bon état de propreté** et nous nous assurons que les corps morts soient également bien entretenus par les titulaires d'emplacement.

Certains d'entre nous participent également à la croisière de Pen-Bron qui permet d'embarquer à bord des bateaux des personnes en situation de handicap pour leur faire partager une petite croisière, durant un week-end, jusqu'à Arzal.



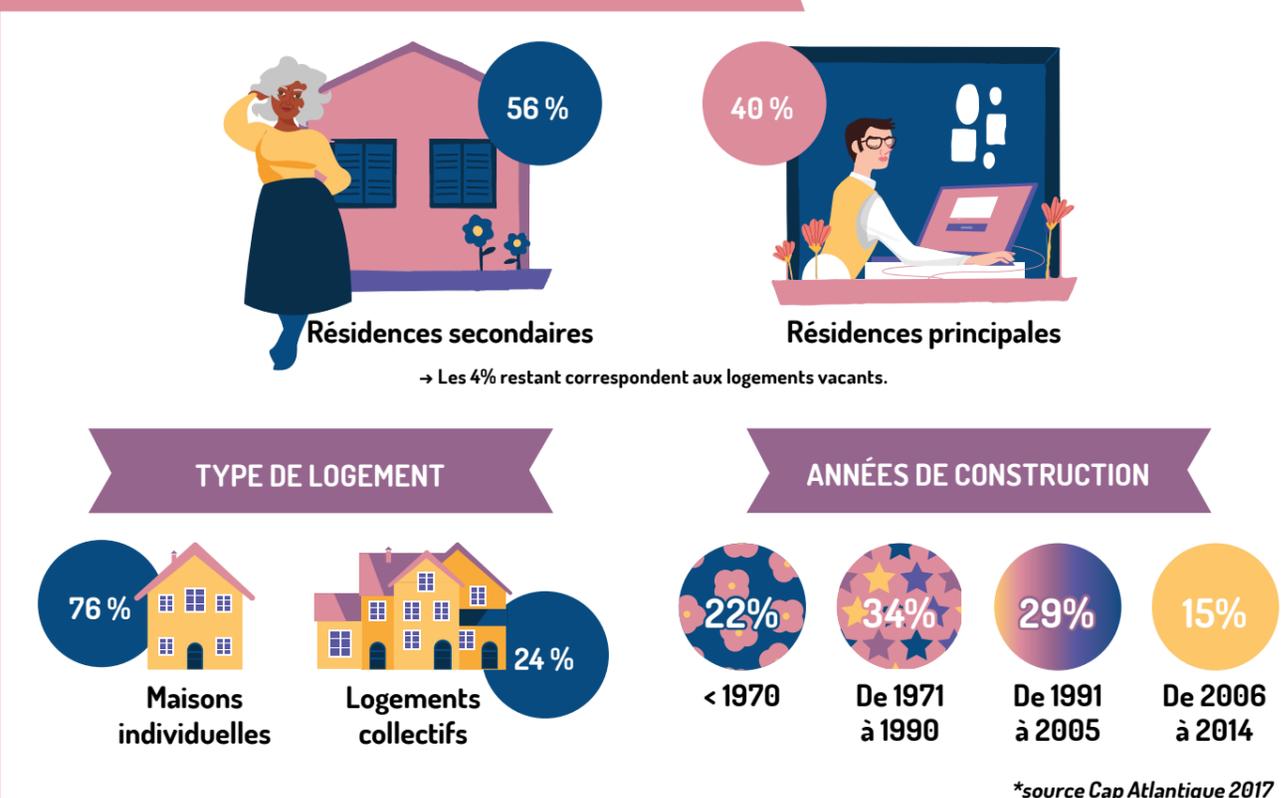
→ DOSSIER ←

Le logement sur la Ville de La Turballe

S'INSTALLER ET VIVRE SUR LA COMMUNE DE LA TURBALLE S'INSCRIT DANS UN PROJET RÉFLÉCHI ET LES NOUVEAUX ARRIVANTS AURONT LE CHOIX DE LOUER OU D'ACHETER.

Aujourd'hui, les terrains disponibles se faisant rares et donc cher, certains arrivants se tourneront vers le parc locatif existant. Ce parc, entretenu par les propriétaires privés et les bailleurs sociaux, propose des logements individuels et collectifs. Ce dossier vous présente la cartographie de l'existant, les aides pour les primo accédants et traite également de la problématique des logements locatifs à loyer modéré, trop peu présents sur notre Commune.

CARTOGRAPHIE DE L'OCCUPATION DES 2629 HABITATIONS*



*source Cap Atlantique 2017

S'INSTALLER À LA TURBALLE

Plusieurs possibilités s'offrent aux néo turballais-es :
La location ou l'acquisition.

Location

À CE JOUR, LA TURBALLE VOIT SUR SON TERRITOIRE, 4 BAILLEURS SOCIAUX QUI PROPOSENT DES LOGEMENTS :



Les locataires peuvent se tourner vers le parc privé mais également vers un bailleur social. Souvent dénigré, le logement locatif social permet à des personnes seules ou des familles de pouvoir poser ses valises sur notre commune.

Dès qu'un logement se libère, une commission d'attribution de logements se réunit ; celle-ci étudie chaque dossier et établit une liste de 3 demandeurs prenant en compte certains critères et certaines

priorités (contingent préfectoral par exemple). 20 logements ont été attribués en 2019 et 15 en 2020 après départ ou mutation du locataire.

Les ressources sont un critère important car la dépense pour le loyer ne doit pas dépasser 30% des ressources du foyer. Une grille officielle fixe le montant maximum de ressources en fonction de la catégorie du logement (PLAI - PLS*).

Démarches à effectuer lors d'une demande : étude de la situation personnelle et financière du demandeur, accompagnée des pièces justificatives, état civil, avis d'imposition.

Tout demandeur peut se faire aider dans ses démarches par le CCAS.

☎ 02 40 11 88 72 ✉ ccas@laturballe.fr



La Ville et les logements sociaux

La loi **SRU***, fixe les obligations légales en matière de logements locatifs sociaux à 25% du total des résidences principales, faute de quoi la commune est sanctionnée par une pénalité financière.

La loi **DALO***, prévoit un bilan triennal et des sanctions en cas de non-réalisation des objectifs. Dans ce cas, le Préfet peut décider, entre autre la majoration des prélèvements sur 3 ans, la mise en carence de la commune et la préemption préfectorale. La Turballe se retrouve actuellement dans ce contexte par décision préfectorale du 31/12/2020.

La Commune a été exemptée des pénalités en 2017 mais a dû s'acquitter de 55 890€ en 2019 pour l'année 2018. Cette année, 136 000€ seront à régler pour l'année 2020, car les réalisations n'atteignaient pas les objectifs fixés :

- 2011 à 2013 : 58 réalisations avec un objectif de 50
- 2014 à 2016 : 49 réalisations avec un objectif de 49
- 2017 à 2019 : 2 réalisations avec un objectif de 32



PLUSIEURS RAISONS EXPLIQUENT LE PEU DE RÉALISATIONS CES DERNIÈRES ANNÉES :

- Le coût des terrains (environ 250€ le m²).
- Le contexte réglementaire complexe applicable sur la Commune : Loi **ELAN**, loi **ALUR**, loi litorale qui encadrent fortement les terrains constructibles.
- La petitesse des parcelles réduisant les réalisations importantes.
- Les appels d'offres infructueux.
- La forte augmentation des recours contre les projets d'opération de logements locatifs sociaux.

« De ce fait, la mairie perd son droit de préemption au profit du Préfet qui peut aujourd'hui librement choisir de préempter. La Commune se trouve fortement sanctionnée pour n'avoir pas rempli ses obligations au regard de la loi SRU » précise Daniel DUMORTIER, adjoint à la famille et aux solidarités.

Pour sortir de cette décision préfectorale, la Municipalité poursuit son action et ses efforts en faveur des logements locatifs sociaux via d'autres leviers :

- Par le **PLU*** qui porte le taux de logements locatifs sociaux à 30% dans les opérations de 5 logements et plus et identifiera des auteurs de projet (OAP) pour des opérations spécifiques.
- Des contentieux purgés par décision du Tribunal Administratif de Nantes permettent le démarrage de nouveaux chantiers (6 logements au Clos des Simons et 11 rue de Bellevue).
- La relance du marché pour la construction des logements de la rue du P. Lemoine.
- 2 autres projets sont en cours de réalisation, portant à + de 7 le nombre de logements. La Commune garantit 50% des prêts consentis aux bailleurs.

La Municipalité s'engage également à informer les riverains en aval des actions envisagées.

Acquisition

TOUT CANDIDAT À L'ACQUISITION PEUT SE RAPPROCHER D'UN OFFICE NOTARIAL, D'UNE AGENCE IMMOBILIÈRE OU D'UN VENDEUR PRIVÉ POUR CONCRÉTISER SON INVESTISSEMENT.

Mais, il faut également noter que les bailleurs sociaux mettent de temps en temps en vente des appartements ou des maisons. Le locataire est prioritaire en cas de vente des locaux qu'il occupe. Le locataire occupant un logement sous contrat « location-accession » peut l'acquérir au bout de 5 ans.



Primo accédants

DEPUIS 2009, LA COMMUNE A MIS EN PLACE UNE POLITIQUE VOLONTARISTE D'AIDE À L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ DES JEUNES MÉNAGES EN PRIMO ACCESSION SOUHAITANT S'INSTALLER À LA TURBALLE.

L'achat concerne un logement neuf, ancien avec ou non un projet de rénovation en tant qu'habitation principale. En complément d'aide de l'État (prêt à taux zéro), une subvention de 4 000€, allouée sous conditions couvrant une partie des frais d'acquisition (frais notariaux et droit d'enregistrement) est versée directement au notaire.

CONDITIONS

- Moins de 40 ans
- Achat sur La Turballe
- Résidence principale (neuf ou ancien)
- Surface du terrain inférieure ou égale à 800m²
- Ressources selon barème : Plafonnement du niveau de ressources identique à celui du prêt à taux zéro

Dossier à retirer et à remettre au Service Urbanisme en Mairie.

*Glossaire

LES LOIS :

SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) Adoptée en 2000 pour modifier et améliorer le droit de l'urbanisme et du logement en France.

DALO (Droit Au Logement Opposable)

ELAN (Évolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique) impose le regroupement des organismes de logement social.

ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Renouvé) apporte aux communes littorales des outils nouveaux pour la protection de leur identité et la préparation de leur avenir.

Elle confirme la Loi littoral :

→ Elle introduit le critère de Paysage dans la préparation du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

→ Elle demande le développement des logements en continuité de l'urbanisation existante et le renforcement de la protection des zones agricoles. Les terrains agricoles ouverts à la construction devront retourner à leur classement agricole si les objectifs qui ont conduit à la décision de déclassement ne peuvent être conduits à bonne fin.

LES LOGEMENTS :

PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) Attribué aux locataires en situation de grande précarité.

PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) Locations HLM (habitation à loyer modéré).

PLS (Prêt Locatif Social) & **PLI** (Prêt Locatif Intermédiaire) Attribués aux candidats locataires ne pouvant prétendre aux locations HLM mais ne disposant pas de revenus suffisants pour se loger dans le privé.

FINANCES

Le conseil municipal
du 23 mars 2021
A EXAMINÉ ET DÉBATTU
DU BUDGET PRIMITIF.

Il n'y aura pas de hausse des impôts communaux en 2021. La situation économique est saine et les recettes de fonctionnement évoluent positivement (+5,08%).

La dette de la Commune diminue sans recours à un nouvel emprunt. Elle atteint 6 081 000€ au 1^{er} janvier 2021.

L'épargne brute est de 1 235 067 € dégageant un autofinancement de 669 000 € employé au financement des projets.

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées (+1,96%)

12

Chiffres à retenir sur le budget 2021

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	8 121 814 €
• Recettes fiscales	4 403 741 €
• Dotations, subventions & participations	1 569 680 €
• Solidarité intercommunale	68 400 €
• Recettes de gestion	2 079 993 €
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	6 886 747 €
• Personnel	4 076 555 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
• Dépenses d'équipement	3 315 678 €
• Subventions d'équipement à percevoir	954 676 €
DETTE	
• Remboursement du capital dette	566 000 €
• Frais financiers liés à la dette	229 300 €
ÉPARGNE BRUTE	1 235 067 €

BUDGET 2021
10 768 425 €
de crédits inscrits

Fonctionnement
6 886 747 €

64%

36%

Investissement
3 881 678 €

Fonctionnement

<p>DÉPENSES 6 886 747 €</p> <ul style="list-style-type: none"> • PERSONNEL 4 076 555 € • DÉPENSES DE GESTION 2 580 892 € • INTÉRÊTS DE LA DETTE 229 300 € <p>ÉPARGNE BRUTE 1 235 067 € <small>*Versée en recette d'investissement</small></p>	<p>RECETTES 8 121 814 €</p> <ul style="list-style-type: none"> • IMPÔTS LOCAUX 4 403 741 € • SOLIDARITÉ INTERCOMMUNALE 68 400 € • ÉTAT 1 569 680 € • RECETTES DE GESTION 2 079 993 €
--	---

Investissement

<p>DÉPENSES 3 881 678 €</p> <ul style="list-style-type: none"> • DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT 3 315 678 € • REMBOURSEMENT DETTE CAPITAL 566 000 € 	<p>RECETTES 3 881 678 €</p> <ul style="list-style-type: none"> • ÉPARGNE BRUTE* 1 235 067 € • RECETTES D'ÉQUIPEMENT, FONCIÈRES... 954 676 € • EMPRUNT D'ÉQUILIBRE 1 691 935 €
---	---

LES GRANDS AXES D'INVESTISSEMENT

CADRE DE VIE
919 700€

Voirie : 732 200€
Éclairage public : 145 000€
Sécurité : 22 500€
Vie citoyenne : 20 000€

PROJET CENTRE VILLE
60 000€ (en études)

La place du marché

SERVICES DE PROXIMITÉ
334 000€

Écoles, Équipements sportifs,
Vie associative, etc

NOUVEAU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL
800 000€

ENVIRONNEMENT
65 000€

Circulations douces : 25 000€
Protection de la nature et du littoral : 40 000€

ACTUALITÉS

Les conseils de quartier



« LES CONSEILS DE QUARTIER VONT ÊTRE RELANÇÉS » INDIQUE ÉLISABETH LEGUIL, CONSEILLÈRE MUNICIPALE DÉLÉGUÉE À LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET À LA COMMUNICATION.

« Les Conseils de quartier sont le moyen d'associer les habitant·es à la gestion de leur commune, d'y exprimer des problèmes, des envies, des besoins et ainsi élaborer des projets d'intérêt collectif. Les élus sont très attachés à cette démarche et développent une nouvelle approche de la relation entre élu·es et citoyen·nes, basée sur une politique d'écoute, de proximité et de concertation. » conclut l'élue.

La Ville de La Turballe a été découpée en 3 secteurs :

Secteur 1 : Centre-Ville, Brandu, Belmont, Bellevue et Lauvergnac.

Secteur 2 : Trescalan, Trévaly, Requer et Grande Falaise.

Secteur 3 : Coispéan, Le Fan et Boule.

→ Carte à retrouver sur le site de la Ville de La Turballe.

📍 laturballe.fr/info/conseil_de_quartier

À ce jour 22 candidatures ont été adressées à la mairie.

Des conseils de secteur seront organisés pour rencontrer les conseillers des quartiers.

Une ou deux rencontres annuelles seront planifiées pour que tous les conseiller·ères turballais·es des 3 secteurs puissent se rencontrer et échanger sur leurs engagements et réalisations.

Ces nouveaux·elles conseiller·ères sont les représentant·es de la vie de leurs quartiers. Ils sont le lien, ou plus précisément les interlocuteurs entre la population turballaise de leur quartier respectif et les élus. Les tâches de ces conseiller·ères consisteront à réunir, organiser, proposer et animer.

CONSEILLER·ÈRES DE QUARTIER

Chaque quartier est représenté par 2 personnes :

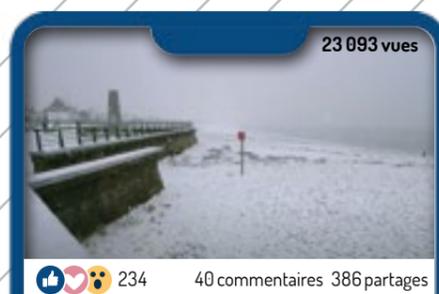
Secteur 1 : 11 conseiller·ères

Secteur 2 : 8 conseiller·ères

Secteur 3 : 6 conseiller·ères



Vu sur les réseaux



Suivez-nous

📘 @villelaturballe

📷 villedelaturballe

📺 ville de la turballe

Ville de La Turballe
11 février 2021 - 14:32
Petit retour en vidéo sur l'épisode neigeux sur La Turballe.

Dany Cressely
Wouah !!!!
On se croirait à Noël !!!!

Maryline Vignal
C'est superbe !



Nouveauté

UN TROISIÈME MARCHÉ HEBDOMADAIRE POUR L'ÉTÉ 2021.

Les élus ont décidé de mettre en place un marché, le dimanche matin, pendant la période estivale. Celui-ci démarrera le **dimanche 4 juillet jusqu'au dimanche 29 août de 8h à 13h**. Vous y retrouverez des commerçants et des producteurs proposant des produits locaux, savoureux et de qualité.

« Ce troisième marché est très attendu par nos concitoyens, nos estivants et nos commerçants » précise Henri Guyon, conseiller municipal délégué au Commerce, Artisanat et Marché.

Des changements concernant les déplacements en ville

DOUBLE-SENS DE CIRCULATION POUR LES CYCLISTES



Les élu·es ont décidé de mettre en place le double-sens de circulation autorisant les cyclistes à emprunter les rues à sens unique dans la zone 30. Dans les rues concernées (exemples : rues Roperet, du Four, du Croisic, « place de l'ancienne gare », quai Saint-Paul etc.) une signalétique (panneaux et / ou marquage au sol) est installée pour avertir les automobilistes.

LA RUE DE LA MARJOLAINE CHANGE DE SENS



Depuis le 1^{er} mars, les automobilistes circulent de la rue du Maréchal Juin vers le boulevard de l'Europe. Le sens de circulation reste inchangé pour aller au complexe sportif en venant du giratoire colonel Arnaud Beltrame. Une signalétique a été installée par les services techniques pour informer également de l'interdiction de circulation pour les véhicules de plus de 7.5 tonnes (PCAT). Celle-ci ne s'applique pas aux véhicules qui remplissent une mission de service public.



Permanence Info travaux du Port

Vous avez des questions sur les travaux du port ?

Une permanence est organisée, par la Ville de La Turballe et le Syndicat mixte Les ports de Loire-Atlantique, à la mairie de La Turballe.

Tous les mercredis de 15h à 17h sur rendez-vous.

Réservation obligatoire au :
☎ 02 40 11 88 00

Label Ville internet

LA 22^e CÉRÉMONIE DU LABEL NATIONAL TERRITOIRE, VILLES ET VILLAGES INTERNET S'EST TENUE EN DISTANCIEL LE 4 FÉVRIER DERNIER.

Cet événement honore d'1 à 5 arobas les territoires qui défendent des valeurs républicaines, de service public et de démocratie locale, dans une société où l'accès à Internet est devenu un droit humain fondamental reconnu par l'ONU. Cette année encore, la Ville de La Turballe conserve ses 4@. La mise en place d'une page spécifique pour la Covid-19 et la promotion de ses associations via le

forum des associations 2.0 ont contribué à ce maintien. « Jamais le numérique n'aura joué un rôle aussi important dans notre société » précise Mathieu VIDAL, Président de Ville Internet.



Les nouveaux commerçants

• BOUCHERIE BIO DE LA PRESQU'ÎLE
26 rue du Maréchal Leclerc
☎ 02 40 24 36 79

La boucherie propose une viande provenant essentiellement d'éleveurs du grand ouest.

• FLEUR 2 SEL
6 rue du Four
☎ 09 50 49 18 40 - 06 41 80 20 21
📍 fleur2sel.fr

Production et vente directe de Sel Gris et de Fleur de Sel du Pays Blanc.

PAROLE DES ÉLUS

Groupe majoritaire

LE MOT DU GROUPE MAJORITAIRE

Dans cette période inédite nous devons plus que jamais faire vivre les solidarités notamment avec nos aîné(e)s avec qui les élu(e)s restent en contact régulier mais aussi avec les commerçants en accordant la gratuité des droits de terrasse pour 2021.

Cependant la crise sanitaire ne doit pas masquer la vie politique.

L'équipe municipale a voté le premier budget de la mandature 2020-2026 qui reste prudent dans le contexte actuel.

Il prévoit cependant 3,9 millions d'euros d'investissement dont les premières études de refonte de la place du marché et les premiers travaux du nouveau Centre Technique Municipal qui verra le jour à l'emplacement des actuelles serres municipales.

Les élus sont également mobilisés sur les projets de protection du littoral, les circulations douces, la révision du Plan Local d'Urbanisme qui sera voté une fois l'enquête publique réalisée à partir de fin août. Les réflexions sont en cours avec les Œuvres de Pen Bron sur le devenir du site qui est, faut-il le rappeler, une propriété privée.

Nous ne perdons pas de vue que nous nous sommes engagés à mettre en œuvre une démarche de participation citoyenne. L'équipe s'y emploie, créant ainsi les occasions de s'engager, de s'exprimer sur les grands projets d'aménagement du cadre de vie. Dès le moment venu et quand les conditions sanitaires le permettront, les appels à participation seront lancés et nous sommes sûrs de pouvoir compter sur l'engagement des turballais(es).

Groupe minoritaire

ANNONCER NE SUFFIT PAS ...

On en viendrait presque à oublier que la nouvelle municipalité avait annoncé des projets car force est d'observer que, après 10 mois, il n'y a pas grand-chose à voir...même sur des sujets très sensibles tels que : Pen-Bron, le VVF, les travaux du port (quid de l'accueil des touristes cet été sans parkings) passez votre chemin, il n'y a encore rien à voir...

Par contre, beaucoup plus important et sans doute prioritaire, semble-t-il, est de détricoter les réalisations de l'équipe précédente qui avaient plu aux Turballais :

- La suppression du P'tit Turballais.
- La limitation du droit d'expression écrite de la minorité.
- La limitation du droit d'expression des concitoyens : les conseils de quartiers réduits à 3 avec juste 2 membres.

C'est sans doute de bonne guerre mais, en période de crise, il y a sûrement d'autres préoccupations !

De son côté, la minorité s'efforce de se faire entendre : difficilement en conseil municipal (nous dérangeons certains) ; plus aisément en commissions vu l'absentéisme constant, les rangs de la majorité s'érodent au fil des marées.

Mais, ainsi qu'on nous le rappelle sempiternellement, il faut attendre, attendre, encore et toujours attendre... jusqu'au prochain mandat ?...

Ainsi, le temps passe et l'on ne sait toujours pas l'affectation du prix de vente du camping (4,7M d'€) qui, venant du patrimoine, doit être nécessairement réinvesti dans du patrimoine.

Il faut le rappeler !

AGENDA*



* SOUS RÉSERVE DE NOUVELLES RESTRICTIONS LIÉES À LA SITUATION SANITAIRE.

Avril

→ Mercredi 28 avril ←

DON DU SANG
16h/19h30

Salle de Kerhuel

Sur rendez-vous.

☎ 02 40 24 74 82



Mai

→ Dimanche 2 mai ←

DISTRIBUTION DES PLANTS EN DRIVE

8h/13h - Parking du Super U

Pour récupérer les plants offerts par la Ville, les habitants doivent venir en voiture, à pied ou en 2 roues avec un justificatif de domicile de moins de 3 mois et une pièce d'identité.

📍 laturballe.fr

→ Dimanche 9 mai ←

LA TURBALLE CLASSIC AUTO

10h/17h - Boulevard Famchon

Co-organisée par l'association ABA et la Ville de La Turballe

avec l'exposition de voitures de collection toute la journée.

☎ 07 84 91 50 15

📍 amicalesdesbiellesanciennes.fr

→ Samedi 15 et dimanche 16 mai ←

LES 16 HEURES DU SURFCASTING TURBALLAIS

19h/11h - Plage des Bretons

16 heures non-stop, par équipes de 3 pêcheurs utilisant 3 cannes.

Renseignements et inscriptions :

☎ 06 42 71 75 60

📍 surcastingclubturballais.com

Tarif : 96 € par équipe

Juin

→ Dimanche 6 juin ←

SWIM AND RUN

14h30 - Départ plage des Bretons

Organisé par le Triathlon Côte d'Amour cette course commence avec 14 km de trail et puis 3,8 km de natation.

📍 tri-cote-damour.fr

→ Samedi 5 et dimanche 6 juin ←

STAGE ARTS MARTIAUX

Complexe sportif

L'ADRV organise une rencontre avec des intervenants de haut niveau.



Samedi : réservé aux ceintures noires (Karate-Wushu-Aikido-Jujitsu...).

Dimanche : Exposants, initiation à la cuisine japonaise et démonstrations.

📧 info@adr.fr

☎ 06 30 28 02 80

📍 adr.fr

SALTICA FISHING

Plage des Bretons

1^{er} concours de pêche au bar, aux leurres et en bateau en Loire-Atlantique, organisé par Festi'Mer en collaboration avec la Ville de La Turballe.

📧 saltica.fishing@gmail.com

📍 festimer.fr



→ Samedi 12 et dimanche 13 juin ←

MARÉ TRAIL

Départ place du marché

7^e édition dans un cadre unique pour découvrir les sentiers en forêt, marais salants et sable.

📧 maretraillaturballe@gmail.com

☎ 06 86 30 08 33

📍 omslaturballe.fr/laturballemaretrail

REPORTÉ

→ Les dimanches 13 & 20 juin ←
LES ÉLECTIONS RÉGIONALES & DÉPARTEMENTALES

→ Samedi 19 et dimanche 20 juin ←
CROISIÈRE PEN BRON ARZAL

9h30 - Départ port de La Turballe
Une croisière solidaire où 150 bateaux s'élancent avec à leur bord des personnes en situation de handicap, un moment de convivialité et de partage.



→ Samedi 26 et dimanche 27 juin ←
FESTI'VENT

Des cerfs volants géants, pour vous faire sourire, des rencontres étonnantes dans les rues et un grand concert gratuit en plein air, Collectif Métissé !

📍 festivent44.com



→ Samedi 26 juin ←
VIDE GRENIER

Complexe sportif

Organisé par l'association ABCT. Bar et petite restauration sur place.

Renseignements et inscriptions :

📍 abcturballais@gmail.com

REPORTÉ

l'exposition de voitures de collection toute la journée.

☎ 07 84 91 50 15

📍 amicalesdesbiellesanciennes.fr

→ Samedi 15 et dimanche 16 mai ←

LES 16 HEURES DU SURFCASTING TURBALLAIS

19h/11h - Plage des Bretons

16 heures non-stop, par équipes de 3 pêcheurs utilisant 3 cannes.

Renseignements et inscriptions :

☎ 06 42 71 75 60

📍 surcastingclubturballais.com

Tarif : 96 € par équipe

REPORTÉ

📧 maretraillaturballe@gmail.com

☎ 06 86 30 08 33

📍 omslaturballe.fr/laturballemaretrail

REPORTÉ

LA TURBALLE CLASSIC AUTO

10h/17h - Boulevard Famchon

Co-organisée par l'*association ABA* et la *Ville de La Turballe* venez admirer l'exposition de voitures de collection toute la journée.

☎ **07 84 91 50 15**

🌐 amicaledesbiellesanciennes.fr

—> **DATE À VENIR**

MARÉ TRAIL

Départ place du marché

7^e édition dans un cadre unique pour courir. 5 courses sont proposées en forêt, marais salants et sable.

✉ maretraillaturballe@gmail.com

☎ **06 86 30 08 33**

🌐 omslaturballe.fr/laturballemaretrail

—> **DATE EN 2022**

LES ÉLECTIONS RÉGIONALES & DÉPARTEMENTALES

—> **20 & 27 JUIN 2021**

DISTRIBUTION des Plants EN DRIVE

DIMANCHE 2 MAI 2021
DE 8H À 13H
PARKING DU SUPER U



OBLIGATOIRE
JUSTIFICATIF DE DOMICILE -3 MOIS &
PIÈCE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ

 laturballe.fr

